

« Choc des savoirs » au collège : Les enjeux des annonces

Quid des langues anciennes au collège ?



L'expertise de la FCPE :

L'enseignement de l'option LCA au cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) se ferait « à raison d'au moins une heure hebdomadaire et jusqu'à deux heures en classe de Cinquième et d'au moins deux heures hebdomadaires et jusqu'à trois heures pour les classes de Quatrième et de Troisième ». Avec cette formulation sous forme de fourchette, le ministère affiche vouloir maintenir l'esprit de la circulaire de 2018 sur les langues anciennes. Mais dans un contexte de **marge d'autonomie totalement phagocytée par la création des regroupements de niveau, sauvegarder un enseignement de langues anciennes sera plus que jamais un combat** pour les collègues.